067-200094332-20210326-0000001172-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/03/2021 Retour Préfecture : 29/03/2021 Date de publication: 06/04/2021



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

Nº CP-2021-3-3-7 Séance du vendredi 26 mars 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊTS D'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, Nicolas, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER JEANPERT **KEMPF** KALTENBACH-ERNST Nathalie, Suzanne, KLINKERT KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick; MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas ERBS André donne procuration à DOLLINGER isabelle FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy TRIMAILLE Philippe donne procuration à VOGT Pierre

ABSENTS:

CARBIENER Thierry DELATTRE Cécile DREXLER Sabine ESCHLIMANN Michèle **MUNCK Marc**

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique du ...
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2021 pour l'éducation à l'environnement, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente délibération;
- Décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant sur ce même tableau des subventions d'un montant total de 400 000 €, conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les termes des sept projets des conventions financières 2021 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement, l'ARIENA, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement, le SYCOPARC (pour la Maison de l'Eau et de la Rivière), la Grange aux Paysages et la ferme éducative de l'Association Générale des Familles (AGF), tels que présentés en annexes à la présente délibération.

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer.

Mme Catherine GREIGERT et M. Michel HABIG ne participent pas au débat ni au vote en leur qualité de membres du bureau de l'ARIENA.

Le Président

Adopté à l'unanimité